

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2489**

commune (s) : Oullins

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'actions 2011 - Participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2489**

commune (s) : Oullins

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'actions 2011 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application à Oullins du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Les actions à mener sont conformes aux préconisations de la convention-cadre approuvée le 10 septembre 2007.

Pour la ville d'Oullins, les travaux porteront sur :

- la réalisation de petits travaux d'amélioration des espaces publics aux usages des quartiers,
- le dispositif de mutualisation et d'entretien des espaces extérieurs des quartiers du Golf et de la Saulaie,
- l'enlèvement des véhicules abandonnés sur l'espace public,
- la transformation d'un espace privé à vocation publique en un passage piéton.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2011 est estimé à 126 000 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 42 500 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune d'Oullins pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 42 500 € au profit de la commune d'Oullins,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune d'Oullins définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° 1969 selon l'échancier suivant :

- 21 250 € en 2011,

- 21 250 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.